

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers au niveau cantonal

La mosaïque est en cours de construction

La Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers, en abrégé LEFI, entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Pour que l'offensive de formation prenne son envol, les cantons doivent adapter leurs bases légales. Où en sont-ils? Et qu'en est-il des contributions versées aux étudiants?

Texte: Martina Camenzind

L'offensive de formation est une pièce maîtresse de la première étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, respectivement de l'article 117b de la Constitution fédérale. Au total, près d'un milliard de francs doivent être investis au cours des huit prochaines années pour former davantage de personnel infirmier. La moitié de ces fonds provient de la Confédération, l'autre des cantons. L'argent de la Confédération ne sera versé que si les cantons accordent des moyens de leur côté. En fonction des besoins prévus, des places de stage dans les institutions et des places de formation dans les écoles doivent être financées.

Les étudiants doivent également être soutenus financièrement. La loi (art. 7) stipule: «Les cantons encouragent l'accès à une filière de formation en soins infirmiers ES ou une filière d'études en soins infirmiers HES; à cet effet, ils accordent (...) des aides à la formation aux personnes suivantes, afin qu'elles puissent suivre la formation en soins infirmiers ES ou en soins infirmiers HES tout en subvenant à leurs besoins». La condition: être domicilié dans le canton ou d'y être «rattachées du fait de leur statut de travailleur frontalier». Les cantons doivent définir eux-mêmes d'autres conditions, le montant des allocations de formation et la procédure pour en bénéficier.

En résumé, cela signifie que chaque canton doit savoir à combien s'élèveront les besoins en soins et déterminer sur cette base le nombre de places de formation nécessaires dans les institutions et les écoles. Il faut ensuite calculer les coûts

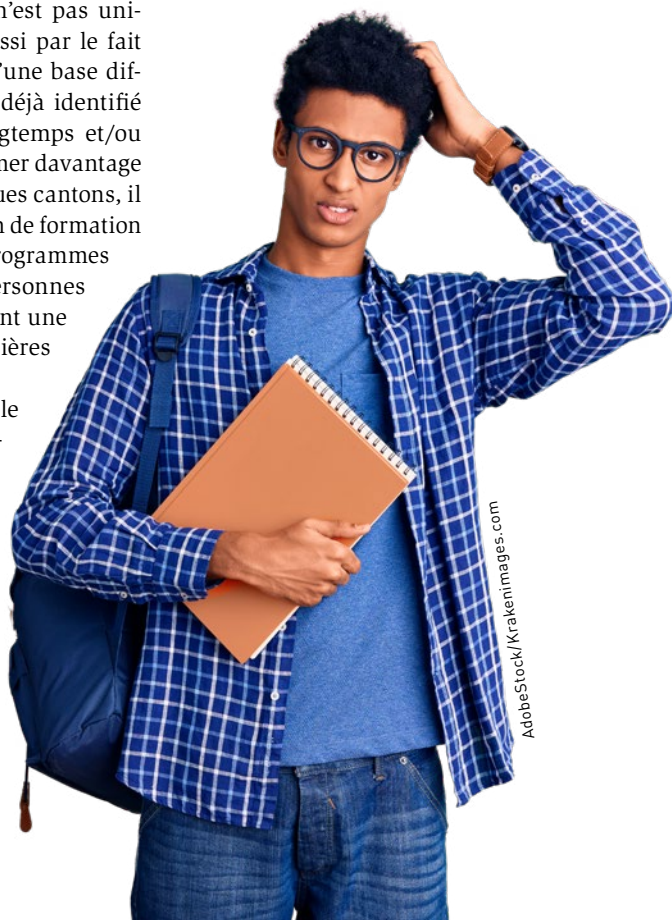
non couverts pour ces places. Le canton doit en financer au moins la moitié, puis la Confédération libère des fonds d'un montant maximum équivalent. Enfin, il s'agit de déterminer qui doit recevoir des aides à la formation et sur quelles bases.

Un tableau hétérogène

Deux mois avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale le 1^{er} juillet, on peut se demander quelle est la situation dans les cantons. Le site web de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) en propose un récapitulatif certes pas à la pointe de l'actualité, mais régulièrement mise à jour. Le tableau qui s'en dégage n'est pas uniforme. Cela s'explique aussi par le fait que les cantons partent d'une base différente: certains avaient déjà identifié leurs besoins depuis longtemps et/ou pris des mesures pour former davantage d'infirmières. Dans quelques cantons, il existait déjà une obligation de formation pour les entreprises, des programmes d'encouragement des personnes qui changent ou reprennent une activité ou encore des filières d'études à temps partiel. De «Nous serons prêts le 1^{er} juillet 2024» à «C'est ambitieux», on trouve de tout dans la liste de la CDS. Des cantons ont déjà alloué les moyens nécessaires ou demandé les crédits correspondants au Parlement. Certains ont par ailleurs déjà fixé les critères d'octroi des subsides de formation.

En ce qui concerne les mesures qui vont être prises, dans le canton de Genève, par exemple, un fonds destiné aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers va être créé afin de leur octroyer des bourses subsidiaires. Des bourses complémentaires sont également envisagées pour soutenir les personnes en reconversion. De son côté, le canton de Vaud envisage d'augmenter le nombre de praticiens formateurs et d'améliorer l'encadrement des

De «nous serons prêts» à «c'est ambitieux»: le fédéralisme déploie tous ses effets dans le cas de l'offensive de formation.



AdobeStock/Krakemimages.com

étudiants en soutenant les EMS et les EPSM. Une aide financière supplémentaire pour les étudiants en difficulté doit encore être validée. Souvent cité comme «bon élève», le canton du Valais, après avoir nommé une task force en février 2023, s'est doté début avril 2024 d'un pôle de formation continue et d'un «lab santé» dont le but est de renforcer les synergies entre les institutions de santé et de proposer des formations plus ciblées.

Le diable est dans les détails

Le fédéralisme du système de santé suisse déploie une fois de plus tous ses effets, ce qui pourrait avoir des conséquences indésirables. Des limites d'âge pour les contributions à la formation pourraient par exemple conduire à ce que les ASSC reportent leurs études HES à une date ultérieure, avec le risque d'elles ne soient alors plus dans la profession. Des réglementations différentes dans des cantons voisins pourraient déclencher une concurrence pour les étudiants potentiels – ou à l'inverse inciter les cantons à ne pas apporter leur contribution et à profiter du travail des autres. Si les cantons ne fixent pas le financement sur plusieurs années, le risque existe que l'aide à la formation dépende de la situation financière du canton et, dans certaines circonstances, de revenus imprévisibles comme la distribution des bénéfices de la Banque nationale. Pour l'ASI et ses sections, cela signifie qu'il faut continuer à suivre de près les évolutions. Les futurs étudiants devraient également avoir intérêt à bien s'informer. En effet, il se peut qu'un autre canton offre des conditions plus attrayantes et qu'un déménagement en vaille la peine. Quant à savoir si c'est dans l'intérêt du corps électoral, c'est une autre histoire.

Plus d'informations

L'aperçu de la mise en œuvre de l'initiative dans les cantons est disponible sur www.gdk-cds.ch sous «Professions de la santé». Certains cantons donnent des informations sur leur site web.

Il est également possible de se renseigner auprès de la section de l'ASI compétente.

www.swissnursingstudents.ch



En tant qu'étudiante ou étudiant en soins infirmiers, vous pouvez adhérer gratuitement à l'ASI et à Swiss Nursing Students (SNS).

CHRONIQUE

Le rôle de certaines soignantes dans le génocide du Rwanda



Cindy Da Costa Tavares

30 ans, travaille en tant qu'infirmière au sein de la Ligue pulmonaire neuchâteloise. Elle est membre du comité de la section de l'ASI Neuchâtel-Jura.

Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, j'ai assisté à la conférence de Juliette Bour, doctorante à l'Ecole des hautes études en sciences sociales à Paris. En 1994 au Rwanda, entre 5000 et 7000 Tutsis ont été assassinés par des miliciens hutus avec la complicité de femmes de pouvoir, soignantes et religieuses. Les recherches de Juliette Bour se portent sur un aspect méconnu du génocide qui s'est déroulé il y a 30 ans: le rôle qu'ont tenu les femmes dans cette explosion de violence. Juliette Bour a étudié les sources judiciaires et entretiens démontrant comment certaines femmes politiciennes, journalistes, infirmières, médecins, enseignantes et religieuses, ont pu se muer en relais de l'extrémiste «Hutu Power». Lors de cette conférence, j'ai pris connaissance des atrocités commises sur le peuple Tutsi au nom d'une idéologie extrême; une propagande raciale genrée qui s'est créée en peu de temps. J'ai aussi pris connaissance du rôle actif de certaines femmes dans ce massacre. Elles ont été complices du génocide, participant directement aux crimes en aidant à identifier les victimes, en encourageant la violence physique, sexuelle, en dénonçant des personnes aux autorités.

Ce qui a été d'autant plus surprenant lors du jugement de ces femmes, c'est que celles-ci ont adopté une stratégie genrée comme mécanisme de défense; en mentionnant par exemple qu'elles n'auraient pas pu commettre ces atrocités car elles étaient occupées à garder la maison, à travailler dans l'agriculture, à soigner les enfants ou encore à les protéger et à les éduquer.

Il va sans dire que cette conférence a été une grande révélation d'une part en ce qui concerne le génocide lui-même, d'autre part quant au rôle de la femme meurtrière, plus spécifiquement celui de la soignante. Cela m'a amené de multiples questions... dont trois qui me semblent essentielles en cette période où les idéologies racistes sont en pleine montée: comment ne pas se laisser emporter dans une idéologie extrême? Comment ne pas s'accommoder de valeurs qui nous sont imposées? Comment rester humaine dans l'inhumanité?



Tu te retrouves dans mes propos et souhaites discuter sur le sujet? Ecris-moi à tavarescindy@hotmail.com